



Obligation de vendre ticket de tombola

Par **micke2b**, le **05/04/2014** à **07:45**

bonjour à tous, je suis dans l'armée et mon chef m'oblige à vendre des tickets de tombola au profit du régiment sous peine de sanctions, existe-t-il une loi contre ça? par avance merci

Par **moisse**, le **05/04/2014** à **16:18**

Bonsoir,
L'engagement dans l'armée n'est pas un contrat de travail sous l'égide du code du travail.
Même s'il semble un peu curieux de recevoir un tel ordre, j'ignore jusqu'à quel point votre refus est constitutif d'un acte de désobéissance à un supérieur.
Dans le secteur privé et en fonction des circonstances, un ordre similaire pourrait s'imposer à vous.

Par **micke2b**, le **06/04/2014** à **09:29**

d'accord, merci beaucoup pour votre réponse